

RÉFORME DE LA PAC, PRIX DE L'ALIMENT ET COÛT DE PRODUCTION DU PORC.

H. MAROUBY, A. VIGNE

*Institut Technique du Porc
Pôle Économie - 34 bd de la Gare, 31500 Toulouse*

La réforme de la PAC entrée en vigueur à partir de la campagne 1993/94 est centrée sur une forte réduction du prix des céréales.

De nouveaux équilibres de prix plus favorables à l'utilisation des céréales en alimentation animale sont attendus: si le prix des produits de substitution des céréales va largement s'ajuster, une perte de compétitivité pour le manioc peut être néanmoins envisagée. D'autres part, la baisse des sources azotées (tourteaux..) va être beaucoup plus faible.

Ces changements devraient favoriser les zones où l'utilisation des céréales est la plus forte. L'alimentation à la ferme à partir des céréales de l'exploitation confirme son intérêt. Il ne devrait toutefois pas y avoir de bouleversement des conditions de concurrence entre les grands bassins de production.

La baisse du prix de l'aliment devrait se traduire au plan européen par une diminution de l'ordre de 10 à 12% du coût de production du porc. La tendance à une moindre part du coût alimentaire dans le coût de revient va s'accélérer, augmentant le poids des charges non alimentaires et de structure et leur influence sur le résultat économique.

CAP reform, feed price and cost of production of pig

The CAP Reform, coming in force from cereal year 1993/94 is mainly focused on a drastic fall of cereals prices.

New prices relationships between feed ingredients are expected: the prices of the majority of cereal substitutes will adjust to a large extent but some loss of competitiveness of tapioca could occur.

Besides, the rate of decrease of protein feeds (cakes..) will be much smaller.

Thoses changes should benefit to the EEC regions where grain feeding rates are higher. The opportunity of farm-mixing from home grown cereals and pulses will be enhanced. However, there should not be a upheaval of competition conditions between the main production areas.

The decrease of pig feed price will bring a reduction of 10 to 12 % of the total production cost at the community level. The long-term reduction of the share of feeding costs in the total cost will accelerate, increasing the weight of non-feed and overhead costs and their contribution to the economical results.

INTRODUCTION

La réforme de la PAC, décidée en mai 1992 est entrée en vigueur pour la campagne 1993/94 et concerne la période 1993-1996.

En entraînant des modifications de l'offre et de la demande dans l'ensemble des grands secteurs de l'agriculture européenne, cette réforme aura des conséquences indirectes et structurelles sur le secteur porcin (production, consommation..).

L'impact direct de la nouvelle politique agricole commune concerne en premier lieu l'évolution du coût de production et surtout du prix de l'aliment en étroite dépendance avec le prix des matières premières, fortement influencé par la PAC.

Aussi tentons nous ici d'évaluer ses répercussions sur les composantes de l'alimentation animale, sur le coût des aliments porcs dans la CEE, sur les modifications de position concurrentielle des différents systèmes d'alimentation et bassins européens ainsi que sur le coût de revient de la viande porcine.

1. LES MARCHÉS DES MATIÈRES PREMIÈRES

L'analyse des mesures officielles de la réforme pour les organisations communautaires de marché des produits de l'alimentation animale, les études menées par différents modèles de simulation (MISS, ECAM, CCM..) ou les réflexions de différents organismes professionnels nous ont permis d'élaborer des scénarios d'évolution du prix de marché des matières premières sur la période 1992-1996.

Le premier scénario découle directement des décisions de la réforme (scénario «PAC»).

Compte tenu de l'impact prévisible sur les marchés du projet de compromis agricole de Blair House sur le volet agricole du GATT, un scénario alternatif, nommé «GATT» a été également pris en compte.

1.1. Les céréales

Le pivot de la réforme de la PAC est une forte baisse des prix de soutien des céréales, accompagnée de paiements compensatoires aux producteurs liés aux superficies semées en céréales, oléagineux et protéagineux. Le gel des terres, contrepartie de ces compensations vise à obtenir une réduction de l'offre.

Dans le secteur céréalier, la réforme maintient les principaux mécanismes de l'organisation de marché mais réduit drastiquement les prix de marché en les rapprochant des cours mondiaux (tableau 1, figure 1).

Scénario PAC

Le prix d'achat à l'intervention est abaissé de 36% entre les campagnes 1992/93 et 1995/96, ceci en trois étapes (évolution base octobre pour le blé et le maïs).

Ce dernier devient commun à toutes les céréales; les blés dits «fourragers» ne répondant pas à certaines caractéristiques minimales de qualité ne bénéficient toutefois plus de l'accès à l'intervention.

Le prix de seuil (prix minimum à l'importation des céréales du marché mondial, garanti par l'application de prélèvements variables) est abaissé mais apporte toujours une protection du marché à un niveau sensiblement supérieur au prix d'intervention.

Scénario GATT

Les dispositions du projet d'accord de GATT dans le secteur céréalier sont susceptibles de moduler l'incidence réelle de la réforme sur l'équilibre du marché céréalier et sur les prix, ceci en raison des dispositions suivantes:

- à l'importation, le remplacement des prélèvements variables par des «équivalents tarifaires» fixes, mais surtout les engagements d'accès minimum à tarif préférentiel de céréales des pays-tiers, conduisent à une offre supplémentaire;
- la contrainte de baisse des exportations subventionnées hypothèque également le retour à un meilleur équilibre production/consommation;

De plus, deux autres accords en marge du GATT auront des conséquences sur le secteur céréalier:

- l'accord sur les oléagineux signé en Juin 1993 suite au «panel soja» au GATT impose un plafond à la surface communautaire en oléagineux et un report sur les céréales.
- la négociation en cours sur l'accès au corn gluten feed et autres sous-produits de maïs entre CEE et Etats-Unis est susceptible de déboucher sur des importations supplémentaires de ces produits.

Compte tenu des points précédents, nous avons pris pour hypothèse une modification des dispositions «PAC» basé sur un ajustement supplémentaire à la baisse du prix d'intervention communautaire (assorti d'une augmentation des compensations). Il s'agit du scénario nommé par la suite «GATT» qui constitue un scénario d'adaptation de la PAC.

Ce dernier permettrait en effet de faciliter les exportations communautaires sur le marché mondial tout en affirmant de manière beaucoup plus radicale la compétitivité des céréales sur les produits importés en consolidant leur reconquête du marché de l'alimentation animale.

Les prix de marché des céréales sur les trois prochaines années ont été estimés à partir des prix d'intervention et des majorations mensuelles (à fixer pour les campagnes 1994-95 et 1995-96).

Un redressement des prix de marché des céréales par rapport aux prix d'intervention, consécutif à un meilleur équilibre du marché (impact du gel des terres, demande accrue en aliment du bétail..) est anticipé pour les trois prochaines années, mais devrait rester modéré.

1.2. Les oléagineux et les sources azotées.

L'évolution du cours des tourteaux et des sources azotées essentiellement liée à celle du marché mondial des oléagineux sera assez peu affectée par la réforme de la PAC.

À l'échelon communautaire, les modalités de soutien des

Tableau 1- Prix des céréales (en écus verts / tonne)

	1990	1992	1993	1994	1995	1996	96/92 (%)
prix officiels							
intervention (1)							
blé, maïs	158.44	153.68	-	-	-	-	-
orge, blé fourrager	150.52	146.01	-	-	-	-	-
commun (Scénario PAC)	-	-	115.49	106.60	98.71	98.71	-36 (4)
commun (Scénario GATT)	-	-	115.49	96.73	88.84	88.84	-42 (4)
prix de seuil (2)							
commun (Scénario PAC)	213.42	205.87	177.01	166.92	156.90	156.90	-24
prix de marché moyen (3)							
Scénario PAC	166	157	139	120	113	111	-30
Scénario GATT	-	-	139	113	101	98	-38

Les prix officiels en écus résultent des décisions de la réforme de la PAC et de l'application du coefficient réducteur lié à l'application du switch-over

(1) prix d'achat à l'intervention base octobre, valable pour la campagne commençant au cours de l'année correspondante

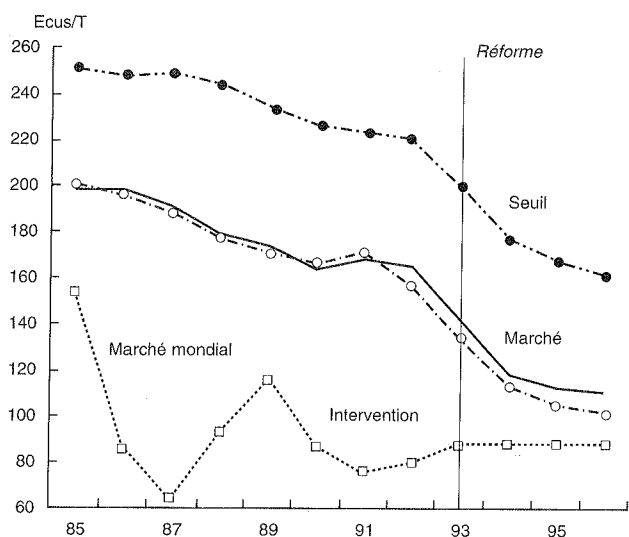
(2) prix valable en octobre, pour le maïs et l'orge en 1992/93 et 1993/94, ensuite prix commun à toutes les céréales.

(3) moyenne année civile prix de marché moyen d'une ration céréalière (blé: 30%, orge: 40%, maïs: 30%), majorations mensuelles incluses Majorations mensuelles de 1,425 écus/t pour la campagne 93/94; estimées à 1,35 et 1,30 pour 1994/95 et 1995/96

(4) taux d'évolution pour le blé et maïs

les valeurs de 1990 à juin 1993 correspondent aux prix moyens du blé, orge et maïs observés sur le marché communautaire (source: Commission)

Figure 1 - CEE : marché céréalier (scénario PAC).



cultures oléagineuses apportées par la réforme apparaissent négatives pour ces cultures. De plus s'ajoute l'impact de la surface maximum suite au compromis au GATT dans le cadre du «panel soja».

En revanche, du côté de la demande, une forte réduction est anticipée, ceci en raison d'un rapport de prix «tourteaux/céréales» beaucoup moins favorable qu'au cours de ces dernières années où le soja pouvait être en partie utilisé en excès, se trouvant valorisé pour son coût énergétique avantageux.

Les cours des tourteaux devraient donc poursuivre leur tendance à la baisse de ces dernières années, ceci à un rythme

de très inférieur à celui des céréales, de -7% à -10% de 1992 à 1996 dans les deux scénarios retenus (tableau 2, figure 2).

Dans le même temps, les perspectives du marché mondial des oléagineux et des corps gras (huiles) vont être orientées à la fermeté: l'utilisation de graines oléagineuses entières ou d'huiles végétales, en forte croissance dans la période récente pourrait être remise en cause.

1.3. Le pois protéagineux

Avec la réforme de la PAC disparaissent le prix minimum à la production et les aides à l'incorporation. Inclus dans le système de compensation offert au grandes cultures (céréales-oléagineux-protéagineux), les protéagineux voient leur prix de marché dépendre désormais directement de la concurrence des autres sources énergétiques et azotées mais, contrairement aux céréales, n'ont pas accès à l'intervention.

Le pois protéagineux a bénéficié ces dernières années d'un prix attractif et de disponibilités en fortes hausse qui ont eu un rôle considérable sur le prix des aliments porcins.

À l'horizon 1996, le niveau des paiements compensatoires pourraient peser sur les surfaces européennes, surtout si des prix du soja élevés ne soutiennent pas les cours.

Les cours devraient en tout état de cause être beaucoup plus liés au prix des sources azotées et principalement du soja. Une moindre concurrence des produits d'importation (manioc), devrait soutenir le marché de même qu'une demande accrue de nos partenaires et en autoconsommation. Les cours seraient ainsi plus ferme par rapport aux céréales et au tourteau de soja que durant ces dernières années.

1.4. Les produits de substitution des céréales

1.4.1. Le manioc

Selon diverses analyses, une forte capacité d'ajustement à baisse existe pour le manioc mais cette dernière possède une limite: il existe en effet pour cette matière première un coût d'opportunité pour les pays producteurs lié aux niveaux du coût de revient, aux coûts de transport et aux possibilités d'écoulement en dehors de la CEE (utilisation en alimentation humaine ou animale sur d'autres marchés).

Ce seuil limite, en deçà duquel le manioc ne serait plus être offert dans la communauté dépend également du jeu des parités monétaires (dollar) et des cours mondiaux des céréales fourragères et s'avère donc difficile à évaluer.

Nous retenons dans notre approche une baisse potentielle sensible mais inférieure à celle attendue pour les céréales ce qui, compte tenu du renchérissement du coût de la complémentation azotée correspond à une dégradation de l'intérêt de cette matière première.

Les contingents communautaires offerts aux pays fournisseurs de la CEE (Thaïlande, Indonésie, Chine...) ne sont pas remis en cause par la réforme, mais ne seraient plus contraignants compte tenu de la baisse de la demande.

Dans le scénario GATT, la baisse du manioc, limitée face à une baisse accentuée des céréales, entraînerait une disparition de l'intérêt économique de cette matière première.

1.4.2. Les sous-produits du maïs

Le libre accès aux sous-produits du maïs (corn-gluten-feed, tourteaux de germes, solubles de distillerie..) qui se traduit par l'absence de droit d'entrée et de contingent n'est pas remis en cause par la réforme de la PAC.

Une négociation est toutefois en cours actuellement entre la Communauté et les Etats-Unis pour redéfinir le modalités de contrôle des sous-produits par rapport à leur définition douanière (taux d'amidon, présence de grains entiers..).

Selon certaines analyses, les dispositions prévues présentent un risque d'importations supplémentaires de mélanges

de sous-produits et de céréales venant amputer le débouché des céréales européennes. Par ailleurs le projet d'accord au GATT ne mentionne pour ces produits que des consultations en cas de forte augmentation des importations dans la CEE. En tant que sous-produits, ces matières premières présentent une forte capacité d'adaptation au nouveau contexte céréalier, ceci d'autant plus que leur prix d'intérêt sur le marché nord-américain restera fixé par le bas prix des céréales locales.

De plus, leurs disponibilités devraient fortement augmenter ces prochaines années avec l'expansion des usages industriels des céréales.

L'évolution des cours projetée recouvre une baisse d'ampleur inférieure à celle des céréales mais un accroissement de l'intérêt par rapport au tourteau de soja, qui pourrait favoriser une résistance voire une augmentation de la consommation communautaire.

1.4.3. Les autres sous-produits industriels (mélasses, pulpes, graisses) ont une importante capacité d'adaptation à la baisse, potentiellement voisine de celle des céréales; leur prix de marché peut toutefois être lié à d'autres éléments (valeur technologique..).

Figure 2 - CEE : prix des matières premières (scénario PAC)

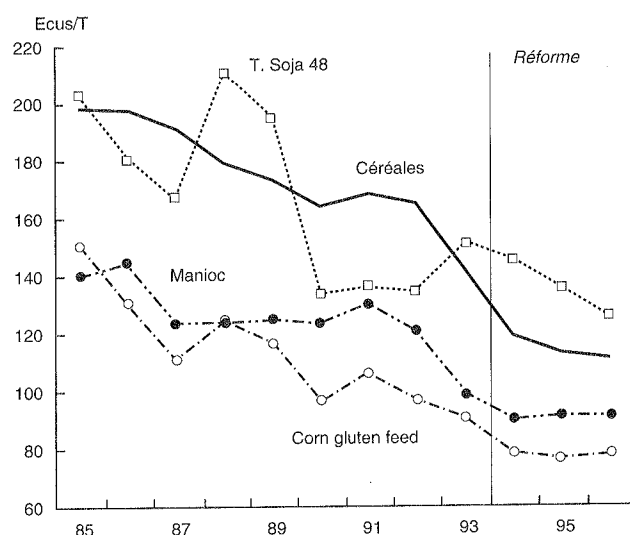


Tableau 2 - Prix des matières premières (écus verts/tonne) scénarios PAC et PAC-GATT

	1990	1992	1996		évolution 1996/1992 (%)	
			PAC	GATT	PAC	GATT
Céréales (1)	166	157	111	98	-30	-38
Mélasses (2)	58	57	43	39	-24	-31
Manioc (3)	123	121	91	91	-25	-25
Corn-gluten-feed (4)	97	97	77	73	-20	-24
Tourteau de Soja (5)	133	134	125	120	-7	-10
Pois protéagineux (6)	136	152	124	116	-18	-23

(1) prix moyen CEE blé-orge-maïs

(2) disponible marché Rotterdam.

(3) prix Caf Rotterdam, manioc pellets, prélèvement 6% inclus.

(4) prix caf Rotterdam

(5) prix caf Rotterdam Tourteau 44.

(6) prix net aide déduite, rendu Rennes.

2. LE PRIX DE L'ALIMENT PORC

Les scénarios d'évolution du prix des matières premières peuvent être traduits en termes de prix de l'aliment porc, au niveau de l'ensemble de la CEE ainsi que pour quelques systèmes d'alimentation caractéristiques afin de signaler les distorsions possibles.

2.1. L'évolution du prix de l'aliment dans la CEE

Nous avons construit un indicateur représentatif du coût moyen de l'aliment industriel porc communautaire:

- le coût matières premières reflétant la structure de consommation de matières premières par les porcins a été calculé et extrapolé sur la période 1993-1996, à partir des hypothèses de prix des ingrédients de l'alimentation animale discutées ci-dessus.

- le prix de l'aliment industriel simulé pour la CEE correspond à la somme du coût matières et d'une marge brute moyenne, évaluée rétrospectivement au travers du différentiel entre une série de référence (prix moyen pondéré des sources représentatives pour les principaux Etats membres) et le coût matières communautaire.

Cet indicateur traduit l'incidence de la PAC sur le coût de l'aliment porc: la forte baisse des prix des matières énergétiques (céréales et produits de substitution) devrait ainsi être en partie amortie par une évolution beaucoup plus modérée des diverses sources azotées, tandis que la marge brute pourrait se stabiliser ou faiblement augmenter compte tenu de la concurrence.

Ces éléments nous conduisent à anticiper une baisse du prix de l'aliment comprise entre -15% et -19% de 1992 à 1996 pour les deux scénarios étudiés (tableau 3).

Tableau 3 - Évolution du prix de l'aliment porc CEE
(écus verts/tonne)

	1990	1992	1996		Évolution 96/92 (%)	
			PAC	GATT	PAC	GATT
Prix aliment porc	190	186	158	151	-15	-19

Calculs d'après données Eurostat et élaboration ITP

2.2. Impact sur les systèmes alimentaires

Une simulation a été effectuée sur quelques bassins clé pour mesurer les différences d'impact des scénarios sur les marchés de l'alimentation animale.

Pour les aliments industriels, il s'agit de formules optimisées à partir des principales matières premières couramment utilisées.

Dans le cas de l'aliment à la ferme, ont été retenues des formules «céréales-soja»; le prix des céréales a été valorisé «à la production» à partir des prix de marché, coûts de commercialisation déduits.

Dans chaque cas, les frais d'approche des matières premières ont été pris en compte pour mieux refléter les contextes locaux.

Par ailleurs, les valeurs obtenues ont été exprimées en écus sur la base de taux verts constants, les distorsions monétaires sortant du cadre de cette analyse.

Les résultats obtenus mettent en évidence une amélioration de la position des systèmes consommateurs de céréales; les divergences constatées n'entraînent toutefois pas de bouleversement sensible des conditions de concurrence entre bassins (tableau 4).

2.2.1. L'aliment industriel

L'amélioration de la compétitivité des céréales entraîne une perte d'attractivité des substituts des céréales, surtout du

manioc (particulièrement en scénario GATT). Ceci tend à privilégier la Bretagne, davantage consommatrice de céréales et de pois au détriment des Pays-Bas, où les taux moyens d'incorporation des substituts sur la période de référence sont beaucoup plus élevés.

Les évolutions des coûts matières premières apportées par la réforme seront toutefois largement déterminées par l'évolution des conditions d'approvisionnement sur les produits sensibles.

Or, ces dernières sont aujourd'hui entourées de nombreuses incertitudes, difficiles à intégrer dans notre approche :

- en ce qui concerne les matières premières importées, la baisse attendue de leur intérêt économique et la restriction de leur «hinterland» auront probablement pour effet de concentrer l'offre sur les zones portuaires présentant les meilleures conditions de débouchés pour l'offre (fret maritime, coûts portuaires...). Ceci peut conduire à des distorsions en terme de coût et de disponibilités au détriment des bassins les moins bien lotis.

- dans ce contexte, la question de l'accès aux ressources communautaires revêt une importance cruciale. La réforme de la PAC est en effet susceptible de modifier la répartition des cultures entre régions européennes.

Ainsi, la Bretagne bénéficie de «gisements» de céréales et protéagineux à proximité: le maintien du potentiel de production (pois, céréales fourragères) s'avère indispensable.

Par ailleurs, l'augmentation du poids des transports devrait

Tableau 4 - Aliment porc: coût matières premières (écus verts/ tonne)
(Évolutions pour quelques bassins de la CEE)

	Moyenne 90-91-92	1996		Évolution 1996 moyenne 90-91-92 (%)	
		PAC	GATT	PAC	GATT
Aliment industriel					
Pays-Bas					
aliment global (1)	145	118	109	-19	-25
porc charcutier	141	115	106	-18	-25
Bretagne					
aliment global (1)	149	117	105	-22	-30
porc charcutier	144	112	103	-23	-28
Aliment à la ferme (2)					
Danemark					
aliment global (1)	144	115	105	-20	-27
porc charcutier	140	112	101	-20	-28
Sud-Ouest France					
aliment global (1) (*)	143	116	105	-19	-26
porc charcutier (céréales sèches)	142	118	108	-17	-24
porc charcutier (maïs humide)	137	105	95	-23	-31

(1) aliment global: pondération aliments porc charcutier, truie, porcelet 2ème âge

(2) aliment à la ferme: coûts pour céréales autoconsommées.

(*) Pondération moitié céréales sèches, moitié maïs humide

entraîner une réduction des zones d'utilisation de certaines matières premières et induire de moindres possibilités d'arbitrage dans certains contextes régionaux, ce qui renforce l'importance des conditions d'approvisionnement locales.

De plus, le poids plus important des charges autres que les matières premières dans les prix de revient des aliments composés industriels va s'ajouter au handicap précédent pour certains bassins de production.

2.2.2 L'aliment à la ferme

Les évaluations réalisées mettent en évidence la compétitivité des formules basées sur l'autoconsommation des céréales, par rapport aux contextes «aliment industriel» les mieux placés.

Il faut souligner que l'évolution des prix des céréales à la production sur la période étudiée se traduit par un rapprochement par rapport aux prix de marché compte tenu de la disparition de la taxe de coresponsabilité européenne (à partir de 1992/93) et de la forte réduction des taxes parafiscales françaises).

Néanmoins, les évolutions des matières premières induites par la nouvelle PAC vont consolider l'intérêt économique de l'autoconsommation des céréales, particulièrement du maïs humide.

La fabrication à la ferme à partir d'achats de proximité voit également son intérêt renforcé, ceci tout particulièrement dans les zones où la baisse des tarifs des aliments industriels risque d'être freinée (moindres possibilités d'arbitrage entre matières premières pour les industriels, niveau des charges

de fabrication et de distribution).

Sur le plan régional, des atouts spécifiques apparaissent: potentiel céréalier favorable au Danemark avec marges de développement de l'utilisation du pois, attractivité de la voie maïs humide dans le Sud-Ouest de la France.

Une approche complète de la compétitivité des systèmes alimentaires nécessite toutefois de prendre en compte l'incidence de la réforme de la PAC concernant les exploitations «céréales-protéagineux-porcs».

En effet, le régime des paiements compensatoires aux grandes cultures concerne également les producteurs qui destinent leurs récoltes à l'alimentation de leur cheptel.

En contrepartie, ces derniers se voient imposer un gel des terres semées en céréales-protéagineux-oléagineux, en pourcentage des surfaces déclarées (primables+gel, taux fixé à 15% pour 1993/94) en échange des compensations. Leur capacité d'autofourniture se trouve ainsi amputée (les terres gelées ne peuvent être consacrées qu'aux cultures à débouché industriel).

Les exploitations choisissant le statut petit producteur (demandant des compensations pour une surface maximum correspondant à 92T évaluée sur la base du rendement de référence) ne sont pas soumises au gel mais ne bénéficient pas des primes spécifiques «protéagineux».

Les compensations «protéagineux» s'élèvent à 65 écus par tonne (multiplié par la référence céréales départementale), au lieu de 25, 35 et 45 écus par tonne pour les céréales ce qui milite pour leur culture et leur valorisation directe. Cette

dernière sera également facilitée par la disparition des formalités qui ont jusqu'à présent limité l'autoconsommation.

L'utilisation des oléagineux, pour des taux d'incorporation en alimentation porcine beaucoup plus faibles, peut également se révéler judicieuse.

Les points précédents montrent la nécessité pour les exploitations céréales-porcins d'une maîtrise des cultures (qui doivent rester rentables) ainsi que d'une rigueur dans la gestion des approvisionnements.

Sur un marché porcine hautement concurrentiel, ces conditions restent indispensables pour la compétitivité de ces systèmes alimentaires.

3. COÛT DE PRODUCTION

La baisse du prix des matières premières et de l'aliment porc résultant de la réforme de la PAC va se répercuter sur le coût de production du porc. Nous cherchons ici à mesurer cette incidence, sachant que le coût alimentaire n'est qu'une partie du coût global. Beaucoup d'autres facteurs entrent en jeu, dont l'évolution future est indépendante de la PAC.

La baisse du coût de production sera donc beaucoup plus faible que celle du prix de l'aliment. D'autre part, la structure du coût va se modifier, avec une part croissante des charges non alimentaires (ou «charges de structure»).

Il n'est pas question de traiter ici la diversité des systèmes de production (qui pourrait d'ailleurs s'accroître à l'avenir), mais de raisonner sur le système actuellement le plus répandu dans la Communauté, basé sur un élevage en bâtiments fermés et un aliment de type industriel. La modélisation, synthétisant l'ensemble des moyens de production mis en jeu pour produire un porc charcutier, portera sur un élevage naisseur-engraisseur.

3.1. Modèle simplifié du coût de production

Bien que visant à représenter l'évolution du coût moyen dans la CEE, le modèle n'est pas basé sur une moyenne pondérée de tous les paramètres technico-économiques des pays de la CEE, tâche trop complexe. Il s'appuie sur les critères de productivité et de prix des facteurs connus au niveau français au travers des programmes nationaux de Gestion Technico-Économique (GTE) et du Tableau de Bord.

Ces programmes ont le mérite de fournir des informations bien définies et standardisées sur une longue période rétrospective (depuis 1975) permettant l'observation, puis l'extrapolation des principaux paramètres. Ces critères technico-économiques ne sont sans doute pas pleinement représentatifs, même en évolution, de la moyenne communautaire, mais peuvent fournir une première approximation de la réalité.

Leur transposition au niveau communautaire ne permet pas de considérer les résultats obtenus comme représentatifs en **niveau**. Toute comparaison absolue avec des coûts ou des prix réellement observés n'est donc pas pertinente. Le modèle construit ne vise qu'à approcher l'**évolution** des coûts, et seules les comparaisons en indices ou taux d'évolution sont envisageables.

3.1.1. Paramètres techniques

- Les critères de productivité annuels ont été lissés par régression linéaire sur la période 1976-1992. Leur évolution, assez régulière, autorise cet ajustement ainsi que son extrapolation à l'échéance de 1996 pour :

- la productivité numérique des truies (nombre de porcs produits par truie présente par an)
- l'indice global de conversion (nombre de kg d'aliment par kg de porc vif produit)
- le nombre d'heures de travail par truie et par an

- Les porcs d'abattage sont produits forfaitairement à 103 kg de poids vif et un rendement de carcasse de 78 % leur est appliqué.

3.1.2. Paramètres économiques

- Le prix de l'aliment est celui qui ressort de l'analyse précédente, simulé selon le scénario PAC ou GATT.

- L'investissement bâtiment est valorisé à l'aide d'une série ITP de prix clés en main de la place de truie naisseur-engraisseur, décalée de 5 ans pour se placer dans le cadre d'un élevage établi «en régime de croisière». L'amortissement est opéré sur 12 ans.

- Le financement est effectué pour 20% par auto-financement et pour 80 % par emprunt sur la durée d'amortissement, aux taux long terme moyens appliqués à l'Agriculture (source CNCA).

- Des frais financiers à court terme ont été calculés pour financer les stocks d'aliment, évalués à 50 % du coût alimentaire. Un taux court terme moyen a été utilisé.

- Des frais divers par truie, correspondant aux observations «Tableau de Bord» ont été ajoutés, après ajustement linéaire.

- La main-d'oeuvre a été rémunérée à deux fois la valeur du SMIC par heure.

- Les projections 1992-1996 des prix des facteurs non alimentaires ont été faites par indexation sur un taux d'inflation annuel de 3,5 %.

3.2. Résultats du modèle

3.2.1. Évolution du coût de production

- Le coût de production simulé depuis 1975 suit une croissance très marquée jusqu'en 1984 : taux annuel moyen de + 3,7 %.

- Une brutale rupture de tendance intervient en 1985 et l'évolution devient baissière sur la période 1984-1992 au rythme annuel de - 2,5 %.

Cette évolution découle du seul coût alimentaire, les charges de structure conservant une pente régulière et en hausse. Une combinaison d'éléments ont en effet entraîné une chute spectaculaire du prix de l'aliment à partir de 1985 : les premières mesures restrictives CEE du soutien des prix des céréales en

1984, des excédents croissants de céréales, l'utilisation croissante de manioc ou de pois, la décrie du dollar...

De 1992 à 1996, la baisse du coût de production devrait se poursuivre à un taux de - 2,5 % équivalent au taux observé de 1984 à 1992. Dans la variante GATT, la baisse serait un peu plus forte : - 3,1 %.

La chute tendancielle du coût de production du porc, largement amorcée depuis 1985, se poursuivrait donc sur la période 1992-1996, à un rythme légèrement accéléré.

3.2.2. Structure du coût de production

En 1975, le coût alimentaire représentait près de 75 % du coût total. Cette part, largement majoritaire, s'est maintenue au-dessus de 70 % jusqu'en 1984, date de rupture dans

l'évolution des coûts, les charges alimentaires ou les coûts de structure évoluant à un rythme voisin sur cette période.

De 1984 à 1992, le coût alimentaire régresse (- 5% par an), tandis que le coût de structure poursuit sa progression (+ 2% par an). La part des charges alimentaires se réduit donc progressivement pour se situer à 57 % en 1992.

De 1992 à 1996, selon nos hypothèses sur la réforme de la PAC, la part des charges alimentaires doit poursuivre sa régression et se situera autour de 50 % en 1996. En effet, avec une baisse du prix de l'aliment entre - 15 et - 19 % en quatre ans, le coût alimentaire par porc produit diminue de - 18 à - 22 % du fait des progrès de productivité.

Par contre, les charges de structure sont soumises à la hausse du prix des facteurs de production, fixée à 3,5 % par an dans

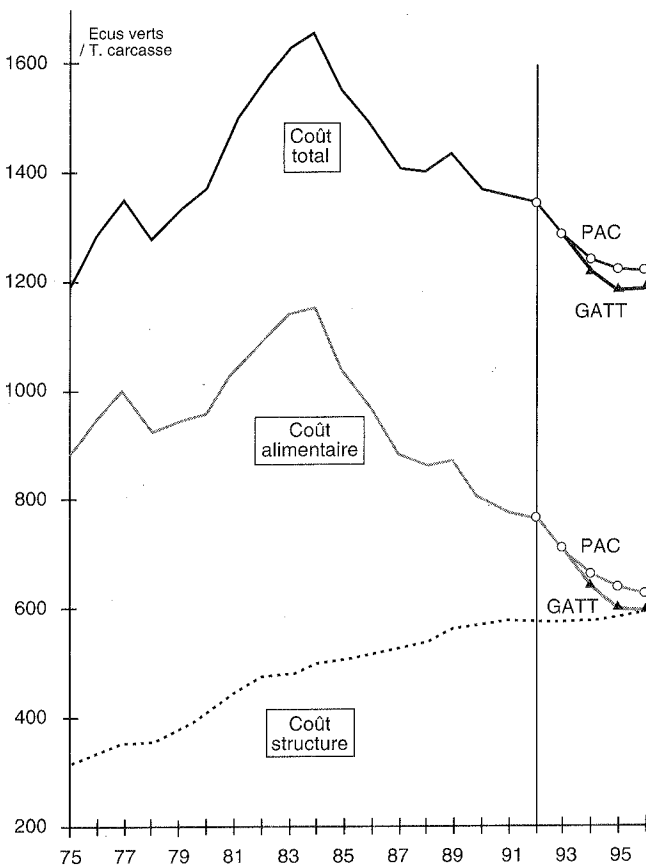
Tableau 5 - Modélisation du coût de production du porc carcasse (1)

	75	84	92	96		92-96 (%)	
				PAC	GATT	PAC	GATT
Prix Aliment	181	259	186	158	151	-15%	-19%
Coût Alimentaire	873	1152	766	625	597	-18%	-22%
Coût Structure	312	498	577	589	588	2%	2%
Coût Production Modélisé	1185	1650	1343	1214	1185	-10%	-12%

(1) Écus verts / Tonne

Après un sommet en 1984, le coût de production diminue, la réforme de la PAC accentuant cette évolution. Seul le coût de structure augmente et sa part pourrait devenir prépondérante à l'avenir.

Figure 3 - Modélisation du coût de production



le modèle, en liaison avec une inflation générale modérée.

Grâce à une poursuite des gains de productivité des truies et de l'alimentation (au rythme d'environ 1 % par an) et de la productivité du travail (3 % par an), le coût de structure par unité produite ne progresserait que de l'ordre de 2 % sur les quatre années modélisées (0,5% par an).

Une déformation considérable de la structure du coût de production est donc en cours depuis 1985 et doit se poursuivre avec la réforme de la PAC. Au-delà de 1996, on peut même s'attendre à ce que les charges non alimentaires deviennent prépondérantes dans le coût global.

Les principaux enseignements de cette simulation sont les suivants :

Une baisse tendancielle des coûts et des prix du porc

La baisse du coût de production se traduira inévitablement par une baisse parallèle du prix moyen du porc sur le marché. Le fonctionnement libéral et concurrentiel du marché porcin n'étant pas remis en cause par la PAC, l'évolution du prix du porc continuera de s'ajuster, comme par le passé, à celle du coût de production.

Le prix du porc poursuivra donc la baisse tendancielle amorcée en 1985 et pourrait retrouver en 1996 des niveaux voisins de ceux du début des années 70, en monnaie courante (donc très inférieurs en monnaie constante).

Même si les taux de marge sont conservés, la forte contrac-

tion du chiffre d'affaires des entreprises de la branche porcine devrait entraîner une poursuite de la concentration des structures ou une recherche de valeur ajoutée supplémentaire, notamment par la différenciation des produits.

Notons que cette perspective d'évolution du prix du porc n'est valable que dans le cadre d'une protection suffisante du marché CEE vis-à-vis des pays-tiers. La PAC, même réformée, devrait assurer le maintien de cette protection. Par contre, un nouveau régime du GATT pourrait, selon les modalités retenues, remettre lourdement en cause les équilibres précédents.

. Coûts non alimentaires : un enjeu déterminant

Sans sous-estimer l'importance de l'aliment dans le coût total, ni relâcher la vigilance sur les paramètres de la productivité alimentaire, il sera nécessaire d'accorder une attention plus importante que par le passé aux paramètres des charges non alimentaires : d'une part, le prix des différents facteurs (bâtiment, financement, frais divers ...), d'autre part la **productivité numérique des truies** qui agit directement sur ces charges par unité produite.

La concurrence en production porcine s'exercera de plus en plus à ce niveau. Dans ce contexte, le développement de systèmes de production plus économes en charges de structure est probable.

CONCLUSION

La réforme de la PAC va améliorer la compétitivité des

céréales. Le nouvel équilibre des prix entre matières premières joue en faveur des bassins de production fortement consommateurs de céréales et de pois (Bretagne) face à ceux basés sur l'importation (Pays-Bas). Des ajustements de prix des produits de substitution énergétiques ou azotés (corn gluten feed), plus ou moins importants selon les produits sont néanmoins attendus, ce qui devrait empêcher une modification sensible des conditions de concurrence.

L'autoconsommation de céréales et de protéagineux pour le porc voit son intérêt renforcé. Les exigences de maîtrise des cultures et de l'approvisionnement, de rigueur dans la gestion de la fabrication n'en restent pas moins des conditions indispensables à la réussite des systèmes basés sur la fabrication à la ferme.

Le coût de production du porc dans la Communauté devrait baisser de 10 à 12% de 1992 à 1996, en raison de la chute du coût alimentaire. La maîtrise des charges de structure qui pèseront davantage dans le coût de production devient plus que jamais un impératif.

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'OFIVAL pour sa participation au financement d'une étude des répercussions de la réforme de la PAC sur le secteur porcin, réalisée en 1992 par l'ITP qui a fourni la base de cette communication.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BLOM, Jan C., 1992. The CAP reform and the change in the competitive position of the intensive livestock sector in different regions of the E.C.. Agricultural Economics Research Institute, La Haye. Séminaire AFZ/AFTA.
- Commission des Communautés Européennes, direction générale de l'agriculture, 1992. La réforme de la politique agricole commune. Les cahiers de la PAC.
- EUROSTAT, Publications statistiques
- GUYOMARD H., MAHE L.P. 1992. La réforme de la PAC et les négociations du GATT. INRA-ENSA Rennes.
- ITP. Références technico-économiques en production porcine. Résultats des programmes nationaux de Gestion Technique des troupeaux de truie (GTTT) et de Gestion Technico économique (GTE).
- LOYAT J., 1992. La réforme de la Politique agricole communautaire: une évaluation par le modèle ECAM, 1991. Session SFER 28 et 29.11.1991.